

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à 19h00, les membres du Conseil de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle du conseil communautaire, 2 route de Paris au Mêle-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : C. de BALORRE —G. de LA FERTE - M. FLERCHINGER - J. BRULARD - R. RILLET - E. GUILLIN - R. DANIEL - R. COLLETTE - B. METAYER - D. DEROUAULT - P. CHATELLIER - R. DENIS – R.ADAMIEC - J-D PHOTOPOULOS – C. DESMORTIER - D. BOURBAN - H. PROVOST-OLIVIER - B. DETROUSSEL – E.LIGER - M..DROUET- C.JEHANNIN - J.DENIS - S. FOSSEY - V. GIRARD - T. CHOPIN - D. RATTIER - P. HESLOIN – P. CAPRON - L. BEAUDOIRE - F. BEIGNET - F. LEVESQUE - E. GOUELLO - V. PEQUIGNOT

Absent excusé : T. BAUCHERON - F. SIMON - F. RATTIER - F. GHEWY - Y. LEVENEZ - Y. SAULE -

Absent représenté : V. MARQUES donne pouvoir à R.ADAMIEC - B. LECONTE est représenté par P.WAGNER - K. BRINDLEY donne pouvoir à C.DESMORTIER - G. POTTIER est représenté par T.LOISON - R. HERBRETEAU donne pouvoir à D.BOURBAN -

C.JEHANNIN est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 35 Votants : 38 Abstention :0 Contre :0

Délibération n° 2025-1028-7-1
Tarifs 2026 pour les hébergement du camping « La Prairie »

M. le Président présente les tarifs applicables aux hébergements du camping « La Prairie » à compter du 1^{er} janvier 2026 (taxe de séjour non-comprise).

Pour la haute saison du 1^{er} avril au 30 septembre 2026 (avec sanitaires) :

- Pour les camping-cars, les véhicules de loisirs, les caravanes et les voitures :

Une étape 24h	16,00 € (par véhicule)
Un parking 5 heures avec vidange	6 € (par véhicule)
Pass Camping-car Park	5 € (1 fois valable partout en France)

- Pour les cyclistes :

Une étape 24h (emplacement nu)	10 € (par personne)
Pass Camping-car Park	1 € (valable uniquement pour le séjour)

- Pour les locations :

CABANES PERCHÉES		
	Tarif	Tarif réduit
1 personne / 1 nuit	20,00 €	18,00 €
2 personnes / 1 nuit	35,00 €	31,50 €

HABITATS LÉGERS DE LOISIRS (HLL)		
	Tarif	Tarif réduit
La Nuit	60,00 €	/
Week-end	150,00 €	135,00 €
Semaine	350,00 €	315,00 €
Ménage	50,00 €	

Accusé de réception en préfecture
061-200035103-20251028-2025-1028-7-1-DE
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025

- **Accueil de groupes enfants / ados (Point d'Accueil Jeunes)**

1 emplacement par groupe de 1 à 5 enfants	12 €
---	------

- **Accueil des Animaux**

1 animal par jour de location	0.60 €
-------------------------------	--------

Pour la basse saison du 1^{er} janvier au 31 mars 2026 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026 (sans sanitaires) :

- **Pour les camping-cars, les véhicules de loisirs, les caravanes et les voitures :**

Une étape 24h	13 € (par véhicule)
Un parking 5 heures avec vidange	6 € (par véhicule)
Pass Camping-car Park	5 € (1 fois valable partout en France)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DÉLÉGUÉ les encaissements à Camping-car Park ;
- APPROUVE l'ensemble des tarifs ci-dessus et autorise le Président ou la 7^{ème} Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à leur mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire,

Christophe Jehannin.



Le Président,

Christophe de Balorre.

Nota : Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Communauté le 05/11/2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/10/2025

Accusé de réception en préfecture
061-200035103-20251028-2025-1028-7-1-DE
Date de télétransmission : 28/10/2025
Date de réception préfecture : 28/10/2025